



Prise de contrôle d'une entreprise sans autorisation

Par **Malie92**, le **05/11/2022** à **11:09**

Bonjour,

J'explique la situation que je rencontre: le gérant de l'entreprise est sous l'emprise d'un membre de sa famille (qui n'a pas de lien avec l'entreprise). Il n'y pas de protection juridique (pas de curatelle ni tutelle). Juste il est sous l'emprise psychologique.

Or ce membre impose de nouvelles exigences de travail: le port de tenues (hauts talons plus jupes pour les femmes par exemple), violence psychologique sur un des agents commerciaux... Il prend des décisions comme l'arrêt de contrat de représentation (nous sommes tous agents commerciaux). Ces documents ne sont pas signés par le gérant mais par le membre de la famille. Le gérant est juste mis devant le fait accompli et les accepte.

Est-ce que ces décisions ne doivent-elles pas être signées par le gérant pour pouvoir être appliquées? Peut-on s'y opposer (l'agent commercial qui voit son contrat s'arrêter peut-il avoir la possibilité de refuser l'arrêt)?

Et quelle est la responsabilité du gérant dans ce cas là en terme de lois? De sanctions éventuelles?

Je vous remercie,

Par **BrunoDeprais**, le **05/11/2022** à **21:00**

Bonjour,

Le "membre" de la famille signe à quel titre?